

# EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET CONSTRUCTION DURABLE : JE T'AIME, MOI NON PLUS

*Si le développement durable est un thème central des politiques européennes, il n'en demeure pas moins que le principe de la primauté de l'efficacité énergétique en imprègne tous les aspects. Cette priorité stratégique découle du fait que l'efficacité énergétique est considérée comme un moyen de freiner la dépendance de l'UE à l'égard des importations de produits énergétiques en provenance de pays tiers et de dissocier la demande d'énergie de la croissance économique. Ceci afin de favoriser la compétitivité de l'Union et de renforcer la durabilité de son économie.*

L'efficacité énergétique est sans conteste un élément déterminant de la transition vers une énergie propre à même de stimuler la croissance économique en entraînant des investissements et en générant des emplois. Elle contribue à limiter les émissions de gaz à effet de serre et améliore a priori la qualité de l'air. Elle permet également de réduire la facture énergétique des consommateurs et augmente potentiellement le confort dans les immeubles d'habitation et de bureau. Au sein de l'Union européenne, ce sont justement les bâtiments qui consomment 40% de l'énergie finale et sont responsables d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Leur exploitation en fait les premiers consommateurs de chaleur et de froid. Ceci est dû au fait que deux tiers du stock de bâtiments de l'UE ne répondent à aucune ou, au mieux, qu'à de faibles exigences en matière d'efficacité énergétique. La transposition de la directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments – DPEB (modifiant la directive initiale 2002/91/CE) a non seulement permis à la plupart des États membres de réduire leur consommation d'énergie par m<sup>2</sup>,

mais également d'augmenter leurs compétences en termes de réalisation de bâtiments énergétiquement performants. Parvenir à une consommation d'énergie proche de zéro pour les bâtiments neufs est d'ailleurs un des objectifs à atteindre à la fin de la décennie. Ces aspects positifs ne doivent cependant pas nous dispenser d'une évaluation critique de l'orientation de la DPEB et de son impact sur les objectifs de la construction durable (voir figure 1). En effet, contrairement aux exigences en relation avec cette dernière, la transposition de la DPEB en droit national rend contraignant, à travers ses dispositions et obligations, l'application du principe de primauté de l'efficacité énergétique sur toutes les autres considérations. Ceci alors que la construction durable nécessite une approche holistique considérant entre autres les impacts économiques, sociétaux et environnementaux déduits à partir d'une analyse de cycle de vie et de cycle de coûts. D'où l'intérêt d'examiner les évolutions de la révision du 30 mai 2018 de la directive telle qu'entrée en vigueur ce 9 juillet (directive 2018/844/UE).

Une mesure phare de cette révision est l'introduction de l'obligation d'établir une stratégie ambitieuse de rénovation de l'ensemble du stock de bâtiments existants. L'objectif est de constituer un parc immobilier à haute efficacité énergétique et décarboné d'ici à 2050 (art. 2bis). Cette disposition stimulera l'investissement et accélérera la transition vers un parc de bâtiments plus confortables et sains dont la durée de vie sera augmentée. Des mesures d'incitation, de soutien et d'accès au financement autorisant des rénovations lourdes devraient également permettre de diminuer les situations de précarité énergétique et contribuer à maintenir la valeur patrimoniale du parc. Le Luxembourg a entamé en 2016 un travail de réflexion à ce sujet et dispose de lignes directrices et d'un 1er plan d'actions à mener. Cette stratégie de rénovation à long terme s'inscrit par ailleurs explicitement dans le cadre des efforts à entreprendre pour limiter l'ampleur du changement climatique en cours. Ceci contribue à intégrer l'efficacité énergétique dans une démarche stratégique cohérente en termes de développement durable et de protection du climat. En se référant à la qualité de l'air intérieur, au confort et à la sécurité dans ses préambules (art. 13, 15, 19) et à travers ses différents articles (entre autres 2bis g., annexe I pt 2.) l'approche de la directive révisée se veut plus globale. Elle évoque également le lien entre l'efficacité énergétique

des bâtiments, la planification urbaine et la mobilité durable. Ces dispositions ne s'inscrivent cependant pas dans une démarche axée sur le cycle de vie des constructions. Il n'est en effet pas tenu compte de ce qui détermine la soutenabilité d'un bâtiment, p.ex. l'utilisation efficiente des ressources, l'économie circulaire, les impacts environnementaux, la résilience face aux changements climatiques attendus, le coût global ou encore le degré de satisfaction des occupants. Il conviendra donc d'être particulièrement attentif à ce que les choix et dispositions prises en faveur de l'efficacité énergétique n'aient de répercussions négatives sur ces autres critères. L'introduction d'un indicateur du potentiel d'intelligence des bâtiments (Smart Readiness Indicator), est une disposition à suivre. Si l'automatisation et l'intégration de systèmes intelligents peuvent améliorer la performance d'un bâtiment et l'interopérabilité à l'échelle urbaine, il convient également de considérer les risques et les coûts qu'ils sont susceptibles d'engendrer. Les États Membres ont jusqu'au 10 mars 2020 pour transposer la directive PEB révisée en droit national. D'ici là, il appartient à l'ensemble des parties prenantes de contribuer à une transposition à même de satisfaire à nos ambitions en termes de construction durable. ●

Christian Rech

Source : [www.ec.europa.eu/energy/en/topics/energy-efficiency/buildings](http://www.ec.europa.eu/energy/en/topics/energy-efficiency/buildings)



Fig. 1 La construction durable  
Champs d'analyse pour l'évaluation de la contribution au développement durable des bâtiments

ÉCONOMIE	ENVIRONNEMENT	SOCIAL qualités culturelles et fonctionnelles	QUALITÉS TECHNIQUES	QUALITÉS D'USAGES qualité du processus et situation
Coût global			Performances Qualité de mise en œuvre	
• Coûts initiaux	• Énergie grise		• Mécaniques	• Construction
• + Coût global élémentaire			• Physiques • Thermiques • Efficacité énergétique • Réversibilité • Durabilité	• Exploitation • Maintenance • Modifications fonctionnelles • Déconstruction
• + Coût global élargi	• Valeurs limites d'exposition • Émissions	• Confort & Bien-être • Santé, Sécurité • Accessibilité • Productivité	• Hydrauliques, Thermiques • Acoustiques, Visuelles • Sanitaires	• Qualités du site
• + Coût global partagé (monétisation des externalités)	• GWP / effet de serre • EP / eutrophisation • ODP / couche d'ozone • POCP / photosmog • AP / acidification	• Disponibilité locale • Savoir-faire local • Dépendance énergétique • Exploitation des ressources • Santé publique (ex. amiante)	• Résistance au feu • Résistance sismique	• Insertion tissu urbain • Mobilité • Réutilisation • Transformation • Recyclage • Élimination

Champs d'analyse pour l'évaluation des bâtiments en f (approche cycle de vie / de coûts) suivant EN ISO 15643-1